

Séance du 20 septembre 2012

Délibération modificative en vue du remboursement du prêt relais

Le prêt relais contracté auprès du Crédit Agricole en décembre 2011 d'un montant de 60 000 € au taux fixe de 3.38 % sur une durée de 2 ans peut être remboursé maintenant du fait du versement de la TVA et de l'ensemble des subventions liées aux travaux du gîte de groupe et de la place Michel Michelet. Pour ce faire, il est nécessaire d'effectuer un virement de crédits.

Le Conseil Municipal est favorable à ce virement de crédits et autorise M. le Maire à effectuer le versement correspondant au remboursement du prêt relais.

Don d'une collection

Un habitant de Bouzais souhaite faire don à la commune de Bouzais de sa collection sur la grande guerre de 1914-1918 qui représente 6000 à 7000 pièces, cela bien sûr quand un local approprié sera disponible.

Modification des statuts du SDE 18

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération du Comité du Syndicat Départemental d'Energie du Cher n° 2012-04 du 27 mars 2012 relative à la modification de ses statuts.

Par délibération susmentionnée, le Comité syndical a approuvé la modification de l'article 3 des statuts relatif au siège social du SDE 18 afin de prendre en compte sa nouvelle adresse : Technopôle Lahitolle – 7, rue Maurice Roy – 18000 Bourges.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification des statuts tels qu'ils sont rédigés en annexe à la délibération n° 2012-04 du Comité du 27 mars 2012.

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie du Cher.

Compte rendu des diverses réunions – travaux d'aménagement de la RD n° 951

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du compte rendu des diverses réunions concernant les travaux d'aménagement de la mairie et de la RD n° 951. Des remarques ont été formulées par le service du Conseil Général de Bourges, l'architecte doit refaire un plan des travaux modificatif avec un explicatif des travaux en tenant compte des modifications demandées.

Bilan de la vente des peupliers

Un document a été remis à chaque conseiller relatif au bilan de l'abattage et la vente des peupliers. La dépense s'élève à 3531 € et la recette s'élève à 3170.37 €. Le Conseil Municipal accepte les deux chèques correspondant à la vente des peupliers.

Vente de divers mobiliers

Le Conseil Municipal accepte le chèque d'un montant de 320 € concernant la vente de deux chambres à coucher et de 3 lustres (ancien mobilier du gîte).

Courriers reçus

- Lecture d'un courrier remerciant le Conseil Municipal concernant les travaux d'évacuation des eaux.
- Lecture d'un courrier au sujet de la non gratuité de la salle polyvalente pour une journée.

Inauguration du gîte de groupe communal

- rappel de la date du 27 octobre 2012 à 15h30,
- détail de l'occupation du gîte depuis son ouverture.